

# DISPOSITIF D'AIDE AU

# RELOGEMENT D'URGENCE

Ce dispositif s'adresse aux sinistrés des communes de La Laigne, Cram-Chaban et La Grève-sur-Mignon dont le logement principal a été rendu inhabitable par le séisme du 16 juin.

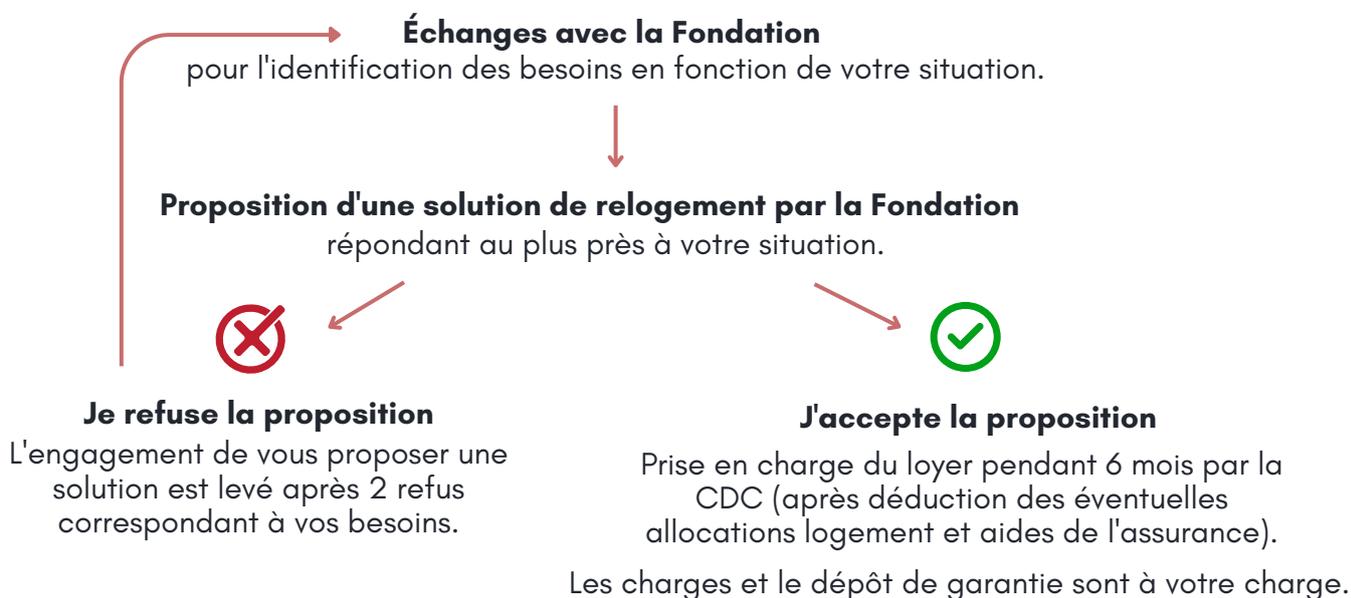


La Préfecture de la Charente-Maritime a mis en place une cellule dédiée au relogement sous la coordination de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités, en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime.



## VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT

La Fondation des Diaconesses de Reuilly vous accompagne dans votre recherche de logement.



## CONTACTS

### FONDATION DES DIACONESSES DE REUILLY

Accompagnement des ménages  
dans la recherche de logement

05 17 26 15 28  
cellule.seisme@fondationdiaconesses.org



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE (CDC)

Suivi administratif et financier  
de la subvention FARU

05 54 07 06 86  
seisme.hebergement@aunisatlantique.fr



### Je signe une convention

précisant les conditions de mise à disposition et  
de financement du logement.

La CDC élabore un dossier de subvention au titre du  
Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU) pour  
remboursement du loyer avancé.

Avant d'accepter la proposition de relogement, vous  
serez informé du montant du loyer revenant à votre  
charge à l'issue des 6 mois.



**Si vous trouvez une solution par vous-même  
ou que votre situation évolue, merci de contacter  
la Fondation dans les meilleurs délais.**